



IEEE
CentraleSupélec

Concours IEEE×CS

Présentation de l'édition 2020

Dossier d'inscription *

*à la fin du document



Thème 2020	3
Chronologie	4
Prix IEEE×CS	5
Conditions de participation	6
Critères de notation	7
L'IEEE	8
L'IEEE à CentraleSupélec	10
Contact	11



Concours IEEE×CS

Thème 2020

Advancing technology for Humanity *



*Advancing Technology
for Humanity*

**Innover pour l'humanité*



Concours IEEE×CS

Chronologie



Avant le 24 mai à 20h : dossier d'inscription envoyé à service-concours.cs@ieee.org

- ✓ Dossier d'inscription disponible sur nos pages Facebook, LinkedIn et sur demande au service des concours

Le 7 juin à 20h : annonce des finalistes



Le jeudi 11 juin 17h – 20h : finale en visio-conférence

- ✓ Présentation de l'IEEE
- ✓ Présentation du jury
- ✓ Présentation des équipes
- ✓ **Pitch 10' max par projet** : slides, kahoot, présentation d'un prototype ... amusez-vous !
- ✓ Délibération et annonce des résultats



Concours IEEE×CS

Prix IEEE×CS



Conseils de personnalités du monde de l'industrie ou de la recherche



Visibilité accrue

- ✓ auprès des entreprises représentées
- ✓ par une présentation du projet au réseau mondial de l'IEEE



Coaching par des personnalités du monde de l'industrie ou de la recherche



Prix labellisé *Student branch IEEE CentraleSupélec*



Concours IEEE×CS

Conditions de participation



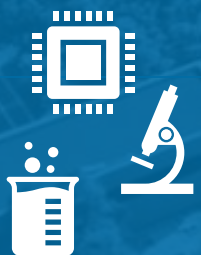
Ouvert aux élèves-ingénieurs de CentraleSupélec



Pas d'obligation de cotiser à l'IEEE



Projets individuels ou par équipe, jusqu'à 10 membres



S'inscrire dans le thème du concours : « *Advancing technology for humanity* »

EXEMPLES : projets 1A et 2A, parcours recherche, parcours entrepreneuriat, ...



Concours IEEE×CS

Critères de notation



Réalisme du projet



Qualités liées à la présentation orale

- ✓ Être à l'aise, avoir confiance en soi
- ✓ Respect du temps imparti



Technicité



Originalité et respect du thème du concours



Investissement personnel



L'IEEE

- 1884 création de *l'American Institute of Electrical Engineers (AIEE)*
notamment fondé par T. Edison, N. Tesla, E. Thomson
- 1963 création de l'IEEE, *Institute of Electrical and Electronics Engineers*
fusion de l'AIEE avec *l'Institute of Radio Engineers (IRE)*
- 1980s ouverture à l'international
- 1990s ouverture à de nombreux autres domaines techniques

Objectif de l'IEEE : soutien de la recherche, progrès technologique



L'IEEE

Et aujourd'hui ?

IEEE : plus grande société savante mondiale

- ✓ Plus de 426 000 membres dans 160 pays
- ✓ Dont plus de 117 000 membres étudiants (28%)
- ✓ Diverses activités : sociétés savantes, conférences, normalisation
- ✓ Des standards reconnus : wi-fi, bluetooth, éthernet par exemple

France Section :

- ✓ Environ 4200 membres
- ✓ Dont 770 membres étudiants (18%)





IEEE CentraleSupélec

Objectifs à CentraleSupélec

- ✓ Participer à la dynamique technologique à l'échelle de l'école
- ✓ Faire se rencontrer les étudiants, élèves-ingénieurs et doctorants, le monde de la recherche académique et les industries
- ✓ Faire se rencontrer les recherches académiques et industrielles

Activités

- ✓ Concours de projets IEEE×CS
- ✓ Conférences de haut niveau, *distinguished lectures*
- ✓ *Workshops* et *networking* entre académiques et industriels



IEEE
CentraleSupélec

Merci de votre attention

Contact concours : service-concours.cs@ieee.org

DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS IEEE×CS 2020

Merci de retourner à l'adresse service-concours.cs@ieee.org les documents qui suivent avant le dimanche 24 mai 2020 à 20 heures :

- **Le règlement du concours signé par le responsable d'équipe**
- **Le formulaire d'inscription au Concours d'innovation IEEE×CS**
- **La description de votre projet en 6 pages maximum (*cf formulaire d'inscription*)**

Formulaire d'inscription au Concours d'innovation IEEE×CS

Nom du responsable du projet :

Adresse mail du responsable du projet :

Informations concernant tous les membres de l'équipe :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse mail @student-cs.fr

Nom du projet :

Description du projet (aussi complète que possible, 6 pages maximum annexes incluses, possible lien vers une vidéo YouTube, animation 3D, etc.) :

Cahier des charges et règlement du concours

Concours d'innovation IEEE×CS 2020 – Branche étudiante IEEE CentraleSupélec

Table des matières

1. La dénomination et l'objet du concours
2. Le thème
3. Les participants & les conditions de participation
4. Les modalités d'inscription
5. Les projets
6. Les règles de présentation
7. La propriété intellectuelle et industrielle
8. Le jury et la détermination des gagnants
9. Le calendrier du concours
10. Les récompenses et la remise des prix
11. Le traitement des données personnelles
12. L'acceptation du règlement
13. Litige

1. Dénomination et objet du concours

La branche étudiante IEEE CentraleSupélec organise le « Concours d'innovation IEEE×CS 2020 ». Le bureau de la branche étudiante IEEE CentraleSupélec prendra collégalement toutes les décisions relatives au concours.

L'objectif de ce concours est de promouvoir les projets des étudiants de CentraleSupélec dans les domaines technologiques ou de recherche scientifique.

2. Thème

Le thème proposé est « Advancing technology for humanity », dont une traduction française est « Innover pour l'humanité ». Il s'agit donc de l'innovation technologique et de la recherche scientifique au profit de l'humanité. Il est attendu la présentation d'un projet personnel mené par le ou les étudiants candidats, et ce sur une durée d'au moins un mois. Il ne s'agit pas de présenter des concepts technologiques déjà existants sans les exploiter dans une démarche personnelle.

Le jury prendra particulièrement en considération les projets innovants, créatifs et ayant un fort impact sur leur environnement.

3. Participants et conditions de participation

- 1- Le concours est ouvert aux personnes qui satisfont les présentes qualités :
- > Etre majeur
 - > Etre étudiant à CentraleSupélec sur l'année scolaire 2019/2020
 - > Présenter le projet impérativement en langue française

La participation peut se faire à titre individuel ou à titre collectif, à condition que le collectif candidatant ne dépasse pas les 10 membres.

Il est interdit d'envoyer un même projet sous différents noms sous peine d'exclusion du concours. Ni la branche étudiante IEEE CentraleSupélec ni l'IEEE ne remboursera les frais supportés par les candidats pour participer au concours (par exemple de déplacement).

Le cahier des charges, comprenant le règlement complet du présent concours, peut être obtenu sur simple demande par email : service-concours.cs@ieee.org

4. Modalités d'inscription au concours

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire au concours en contactant la branche étudiante IEEE CentraleSupélec par email à service-concours.cs@ieee.org en complétant le dossier d'inscription disponible en ligne ou envoyé par le service de concours.

La date limite de demande d'inscription au concours est fixée au 24 mai 2020 à 20 heures.

Un email de confirmation sera envoyé en retour, qui validera l'inscription.

Un numéro d'inscription sera communiqué. Ce numéro d'inscription devra figurer sur l'ensemble des demandes et futurs documents envoyés suivant l'inscription.

La branche étudiante IEEE CentraleSupélec se réserve le droit d'exclure administrativement du concours tout participant qui ne respecte pas toutes les conditions et obligations mentionnées dans le présent règlement, sans recours possible.

Toute déclaration qui s'avérerait fautive entraînera l'exclusion immédiate du participant, sans recours possible.

Seront éliminés du concours les projets non-conformes au cahier des charges, reçus hors délai ou présentant un aspect litigieux, sans recours possible.

5. Les projets

Les participants pourront tenir compte des points suivants pour juger de la pertinence de leur projet.

Innovation :

- Dans quelle mesure la solution est-elle novatrice dans l'utilisation de technologies nouvelles ou existantes pour résoudre le problème décrit ?
- Existe-t-il déjà d'autres solutions et, si oui, en quoi se différencient-elles ? La solution est-elle une nouvelle idée ou une nouvelle approche à un problème existant ?
- Comment la solution résoudra-t-elle les problèmes potentiels à venir ?

Importance et priorité :

- La solution répond-elle à un besoin actuel ?
- Est-ce une priorité de résoudre ce problème ?
- Dans quelle mesure s'adresse-t-elle à un problème réel ?

Pertinence :

- Dans quelle mesure le livrable répond-il bien à des besoins précis ?
- Dans quelle mesure concerne-t-il les domaines technologiques ou de recherche scientifique ?

Faisabilité :

- La solution est-elle réalisable ?
- Quelle est la complexité technique du projet ?
- Dans quelle mesure serait-il facile de mettre le concept sur le marché ?

Impact :

- Est-ce que l'impact est important ?
- Combien de personnes pourraient bénéficier de la solution ?

Clarté :

- Dans quelle mesure le ou les candidats articulent-ils bien la solution qu'ils présentent ?
- Le matériel marketing est-il convaincant ?

6. Règles de présentation

Les dossiers d'inscription doivent être envoyés le 24 mai 2020 à 20 heures au plus tard, à raison d'un par équipe, par mail à : service-concours.cs@ieee.org

Les finalistes seront contactés avant le 07 juin 2020 compris pour préparer la soutenance de leur projet devant un jury lors de la finale du 11 juin 2020. Le choix des finalistes est laissé libre à l'organisateur du concours après consultation de tout intervenant qu'il jugera pertinent. Cette décision est souveraine et sans appel.

La finale consistera en une présentation orale d'une dizaine de minutes. Les modalités de la finale (support, lieu, horaire, etc.) seront transmises aux finalistes par mail.

7. Propriété intellectuelle

7.1 La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la création, reviennent au participant. Le participant garantit que sa création lui est propre et qu'elle n'atteint aucun droit de tierces personnes.

Il assure notamment à la branche étudiante IEEE CentraleSupélec ce qui suit :

- > La création est originale ;
- > Le participant ou collectif de participants est l'auteur exclusif de la création ;
- > La création ne porte pas atteinte aux droits de tiers ;
- > A la date de présentation de la création, le participant ou le collectif de participants est l'unique détenteur de la propriété intellectuelle et industrielle de la création ;

Le participant dégage la branche étudiante IEEE CentraleSupélec et l'IEEE sous toutes ses formes de toute responsabilité en cas de réclamation d'une tierce personne revendiquant une atteinte à ses droits et garantit expressément la branche étudiante IEEE CentraleSupélec et l'IEEE sous toutes ses

formes du remboursement de tous dédommagements, frais, et condamnations éventuelles (y compris les frais d'avocat et de procédure) en relation avec de telles revendications.

7.2 Les participants autorisent expressément la branche étudiante IEEE CentraleSupélec et l'IEEE sous toutes ses formes, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce concours, avec toute la bienveillance que la branche étudiante IEEE CentraleSupélec et l'IEEE sous toutes ses formes jugeront nécessaire quant au respect des innovations développées par le ou les candidats. La branche étudiante IEEE CentraleSupélec et l'IEEE sous toutes ses formes n'envisagent en rien de bénéficier de la propriété intellectuelle des projets pour des opérations commerciales. Chaque participant accepte d'être médiatisé (photo, CV, etc.) et autorise la branche étudiante IEEE CentraleSupélec et l'IEEE sous toutes ses formes, à titre gratuit, à exploiter son droit à l'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours.

8. Le jury et la détermination des gagnants

Le jury de la finale est composé de représentants du monde académique et industriel, en lien avec l'innovation technologique et la recherche scientifique, ainsi que d'intervenants extérieurs à ces domaines. Les membres du jury ayant des connaissances scientifiques et techniques suffisantes représenteront au moins la majorité stricte du jury.

La composition du jury est au choix de la branche étudiante IEEE CentraleSupélec et sera divulgué au plus tard le jour de la finale du concours.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel. Le jury déterminera l'attribution des prix le jour de la finale.

9. Le calendrier du concours

> Date limite d'envoi du dossier d'inscription : le 24/05/2020 à 20 heures

> Publication du nom des finalistes : le 07/06/2020 à 20 heures

> Finale : le 11/06/2020

10. Les récompenses et la remise des prix

Le jury souverain classera les projets en vue de l'attribution d'un premier, deuxième et troisième prix ainsi que des mentions spéciales pour les finalistes.

Tous bénéficieront de la promotion liée au concours, en particulier par la branche étudiante IEEE CentraleSupélec et l'association IEEE. La branche étudiante IEEE CentraleSupélec s'engage à promouvoir les projets récompensés auprès de tous ses partenaires jugés pertinents et à développer le réseau des lauréats dans le but de contribuer à l'aboutissement des projets récompensés. Cela pourra prendre la forme d'une mise en relation avec des acteurs reconnus dans les domaines d'intérêt pour donner de la visibilité au projet, échanger des connaissances ou encore envisager un stage.

La branche étudiante IEEE CentraleSupélec contactera personnellement les candidats récompensés afin de les informer de leur prix.

11. Le traitement des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par la branche étudiante IEEE CentraleSupélec conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants bénéficient d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition relatif aux données personnelles les concernant en s’adressant à la branche étudiante IEEE CentraleSupélec. Aucun frais ne leur sera demandé.

12. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties. En cas de force majeure, la branche étudiante IEEE CentraleSupélec se réserve le droit de reporter, d’écourter, de proroger ou d’annuler ce concours sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Les candidats s’interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

13. Litige

En cas de contestation, les parties s’efforceront de régler leur litige à l’amiable.

Je soussigné(e) M/Mme (Prénom Nom), né(e) le

..... (JJ/MM/AAAA) à (Lieu de

naissance) et responsable du projet (Nom du projet), certifie avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter tous les termes.

Le cas échéant, je certifie que toute mon équipe a pris connaissance du présent règlement et en accepte tous les termes.

Fait le à

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :